

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-366 DU 4 SEPTEMBRE 1998
Portant nomination à titre
exceptionnel, civil et étranger
dans l'Ordre National du Bénin
de Monsieur Jassim Mohamed
AL-AÏNATI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets n°s 88-337 du 29 Août 1988 et 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU la Lettre N° 0504/CAB/VJ du 25 Juin 1998 ;
- VU la Lettre N° 031-C/PR/DC/CTAA/SA du 13 Juillet 1998 ;
- VU l'Avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin (Lettre n° 084-C/ PR/ GCONB / SP du 29 Juillet 1998)

Sur proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1er : Est nommé à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier, pour prendre rang à compter de la date de sa réception dans l'Ordre précité, Monsieur Jassim Mohamed AL-AÏNATI, Président du Comité Afrique de l'Association pour la renaissance du Patrimoine Islamique, en

reconnaissance du rôle fort appréciable qu'il a personnellement joué dans la promotion des investissements dans notre Pays.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 4 SEPTEMBRE 1998

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2- MINISTERS 18
 - GCONB 15 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-
 DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.